

Observation n°13

Sujet : [INTERNET] projet de ZMEL de l'anse de Cavalière

Date : Wed, 03 Apr 2024 15:58:46 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 15:58:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Vassart

Prénom: Gilbert

Code postal: 83320

Ville: Carqueiranne

Téléphone:

Sujet: projet de ZMEL de l'anse de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: J'approuve l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière

Observation n°14

Sujet : [INTERNET] bouees dans l'anse de cavaliere au cap negre

Date : Wed, 03 Apr 2024 16:39:23 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 16:39:

Vous êtes: Un particulier

Nom: BRUNEL

Prénom: MICHEL

Code postal: 83930

Ville: le lavandou

Sujet: bouees dans l'anse de cavaliere au cap negre

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: "Lors des premières présentations du projet fin 2021 et début 2022, il a été observé que cet herbier est particulièrement dense, sans dégradation notable à l'exception de la partie située le long de l'émissaire. Ce constat est confirmé par la carte de biocénoses présentée dans le dossier N°2 (figure 22)." Dans ces conditions je ne vois pas l'intérêt de créer des bouées qui vont restreindre l'accès des bateaux de plaisance si ce n'est pour satisfaire une idéologie écologiste irrationnelle ou encore pour satisfaire la jalousie à l'encontre de ceux qui possèdent un bateau. Ces plaisanciers participent à l'économie locale et les faire partir est totalement contre productif. On peu connaitre le fond de la mer mais malheureusement la stupidité est insondable dans son infinité.

Observation n°15

Sujet : [INTERNET] Projet de EP ZMEL à Cavalière Lavandou 83980

Date : Wed, 03 Apr 2024 18:16:09 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 18:16:

Vous êtes: Un particulier

Nom: GENEVRIER

Prénom: Yvon

Code postal: 42100

Ville: SAINT ETIENNE

Sujet: Projet de EP ZMEL à Cavalière Lavandou 83980

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Une grande étude des « Services de l'Etat dans le Var », parue sur « var.gouv.fr » montre que les sources les plus probables de régression de l'herbier sont , dans l'ordre des causes de dégâts : -Premièrement : > P2/85 –« la pollution et les boues, les rejets des boues de dragages, la turbidité générée lors des mises en place d'ouvrages, l'action des engins de chantier, la modification de l'hydrodynamismes des courants littoraux induite par les ouvrages, » -Secondairement : > P6/85 « l'action mécanique des ancres des bateaux de plaisance, même si les algues peuvent recoloniser les espaces dégradés par les ancres grâce à la croissance naturelle des rhizomes », -Troisièmement « que les dégâts varient selon la taille de l'ancre et de la chaîne, (et donc de la taille du bateau), et selon l'état de la mer. » -Quatrièmement, P 10/85 que "les herbiers sont détruits gravement par les chaînes des corps morts" mis en place pour les mouillages à la place des ancres ! -Cinquièmement, que seul le système « Harmony » (ressort hélicoïdal vissé dans la matre relié à une bouée qui garde la chaîne tendue), présenterait des caractéristiques « permettant de préserver sérieusement l'herbier et d'accueillir un plus grand nombre de bateaux. » Mes propositions: Je fais du snorkeling depuis des dizaines d'années autour du Lavandou, et je ne constate pas de rétrécissement de la zone des herbiers pour la commune du Lavandou. Laquelle, de ce fait, mérite bien son Label honorifique "Pavillon Bleu"! Il est bien évident que les sorties du port pour mouillage forain ne se font la plupart du temps que lorsque le temps est calme, et que de ce fait, les dégâts importants causés par les rotations violentes des chaînes d'ancres sont très rares. Par conséquent je suggère de : -supprimer les corps morts des très nombreuses bouées de la zone des 300 m qui détruisent les posidonies, - respecter davantage la liberté de mouvement des plaisanciers vacanciers dont les charges portuaires, les taxes diverses et les frais d'entretien des bateaux sont démesurées : par exemple, un bateau à moteur in-bord d'environ 7.00 m comme le mien, entretien obligatoire minimum inclus, coûte environ 300.00 € de l'heure d'utilisation pour une trentaine d'heure de mer par an. Temps de mouillages forains non inclus. -relativiser les dégradations dont ils sont responsabilisés en matière d'Ecologie pourrait être relativisée par rapport aux pollutions catastrophiques des dizaines de milliers de porte-conteneurs et des millions de poids lourds qui sillonnent impunément la planète. Nous devons respecter la Nature, comme les plaisanciers doivent être respectés. La « tendance » politicienne actuelle qu'est « l'Ecologie » ne doit pas servir de prétexte à la privation de liberté des vacanciers Français le plus souvent très respectueux que nous sommes de notre pays. Faute de quoi de nombreux plaisanciers se déferaient de leur bateau et l'économie portuaire locale en souffrirait. Merci pour votre attention.